



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF

Tél : 01 60 56 73 00

Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 23 novembre 2020

## AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame, Monsieur,

Par courrier, réceptionné le 24 septembre 2020, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 492 20 00005, déposée par M. Aurélien EOUZAN pour la construction d'un bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque sur le territoire de la commune de VERDELOT.


La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 19 novembre 2020 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

**La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.**

**M. Aurélien EOUZAN, le demandeur est exploitant agricole, ainsi que son épouse Madame Aurore EOUZAN (exploitation d'élevage). C'est d'ailleurs sur une parcelle de l'exploitation de Madame EOUZAN que s'implante ce projet considéré comme nécessaire à l'activité agricole.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur

  
Laurent BEDU

Service urbanisme  
Syndicat des secrétariats VPM  
9, Avenue de Villeneuve  
77510 BELLOT